

Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **73 (1947)**

Heft 20

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ce comité s'est constitué à Zurich, le 4 février de cette année. Il comprend les architectes suivants :

Président : M. le professeur *J. Tschumi*, Lausanne.

M. le professeur *D^r W. Dunkel*, Zurich, représentant la S. I. A.

M. *Paul Vischer*, Bâle représentant la S. I. A.

M. *Fernand Decker*, Neuchâtel, représentant la F. A. S.

M. *Léon Jungo*, directeur des Constructions fédérales, Berne, membre du C. P. I. A.

Secrétaire : M. *J.-P. Vouga*, Lausanne, représentant les R. I. A.

Ce comité, qui compte des représentants des plus grandes associations, des écoles supérieures d'architecture de Zurich et Lausanne, de l'Administration fédérale, peut compter sur l'appui de tous les architectes suisses et cherchera à se faire reconnaître officiellement. Le président central des R. I. A. fut avisé de sa constitution.

Notre collègue Vouga représenta les R. I. A. et le nouveau Comité provisoire à une réunion à Bruxelles en juin 1947 au cours de laquelle il fut décidé d'organiser à Lausanne en juin 1948 le Congrès de l'*Union internationale des architectes*, qui consacra la fusion des associations existantes.

La question qui avait été abordée au cours de la dernière assemblée et qui a occupé votre comité pendant toute l'année a donc abouti sur le plan international comme sur le plan suisse à des solutions concrètes.

Rappelons que la constitution d'une section suisse des R. I. A. a été décidée le 15 avril 1939 à Olten par l'Assemblée des délégués de la S. I. A. comme « groupe professionnel des architectes S. I. A. pour les relations internationales ». Avec l'appui de la S. I. A. notre groupe s'est rapidement développé dans une période difficile. Pendant toute la durée de la guerre, il a pu rendre service par l'envoi de matériel technique et de livres à nos collègues étrangers dans les camps de prisonniers, en prenant part à l'organisation des « Concours de la captivité ». Dès la fin des hostilités, il a renoué les relations interrompues avec le siège central à Paris. Il a organisé dans les principales villes de notre pays les « Comités d'accueil » qui ont fonctionné pour recevoir les architectes étrangers de passage.

Aujourd'hui, la nécessité d'assurer une meilleure représentation de l'ensemble des architectes suisses s'est imposée. En prenant l'initiative de convoquer les grandes associations d'architectes S. I. A. et F. A. S. avec le C. P. I. A. pour constituer le « comité suisse des relations internationales », votre comité a agi dans le sens indiqué à la dernière assemblée et conformément aux instructions du Congrès de Londres.

Le choix de notre pays pour tenir le « Congrès de l'Union internationale des architectes » est un honneur pour nous, qui comportera aussi une tâche importante pour l'année prochaine, et, en remerciant ceux qui ont aidé le comité jusqu'ici nous leur demandons de continuer à lui donner leur appui.

Le président : F. GAMPERT.

* *Communiqué.*

L'Assemblée générale du Groupe, réunie à Davos le 31 août 1947 a pris acte avec satisfaction de l'heureux résultat des démarches entreprises par le Comité du Groupe à la suite des décisions de l'assemblée de Lausanne en mai 1946. Ces démarches ont, en effet, abouti à la constitution du Comité provisoire des architectes suisses pour les relations internationales, chargé désormais par la S. I. A. et par la F. A. S. de représenter à l'extérieur l'ensemble des architectes suisses.

Le Groupe s'est félicité, en outre, que la décision de créer une association internationale unique, l'*Union internationale des architectes* (U. I. A.) prise à Londres en septembre 1946, ait été confirmée à Bruxelles les 24, 25 et 26 mai 1947 en présence du président et de plusieurs membres du C. P. I. A. ;

que la décision de confier à la Suisse l'organisation du premier congrès de l'U. I. A., qui sera précédé de la constitution officielle de l'Union, ait été également confirmée ;

que le Comité provisoire ait accepté la mission d'organiser ce congrès qui aura lieu, du 28 juin au 4 juillet 1948, à Lausanne.

Le Groupe a accepté la proposition que lui a faite le Comité provisoire de participer à l'organisation en se chargeant plus spécialement des excursions prévues au programme du congrès.

Il a fixé à 10 fr. la cotisation pour 1947. Une entente est intervenue à ce sujet entre le Groupe et les organisateurs du Congrès selon laquelle la carte de membre de la Section suisse des R. I. A. permettra de prendre part à un certain nombre de manifestations organisées par le congrès.

Nous vous prions donc de faire bon accueil au remboursement qui vous parviendra par un prochain courrier et nous vous présentons, Monsieur et cher collègue, l'assurance de notre parfaite considération.

Le président : Le secrétaire :
FRED. GAMPERT. J.-P. VOUGA.

LES CONGRÈS

Assemblées générales de l'Association suisse des électriciens et de l'Union des Centrales suisses d'électricité.

Les organisations de l'industrie électrique, l'Association suisse des électriciens (A. S. E.) et l'Union des Centrales suisses d'électricité (U. C. S.) ont tenu leurs assises les 6, 7 et 8 septembre à Interlaken, avec une participation de plus de sept cents personnes. L'Union des Centrales suisses d'électricité s'est réunie le samedi sous la présidence de M. H. Frymann, directeur des Entreprises électriques du canton de Zurich. MM. J. Promier, directeur du Service de l'électricité de Genève, S. Bitterli, directeur des Entreprises électriques de Wynau, Langenthal, et F. Kähr, directeur des Entreprises électriques de la Suisse centrale, Lucerne, ont été réélus membres du comité. Pour remplacer MM. E. Fehr (Zurich), ancien directeur des Forces motrices du Nord-Est Suisse et V. Abrezol (Lausanne), directeur de la Compagnie vaudoise des Forces motrices des Lacs de Joux et de l'Orbe, démissionnaires, l'assemblée élut MM. H. Marty (Berne), directeur des Forces motrices bernoises, et M. Lorétan (Lausanne), directeur de la S. A. l'Energie de l'Ouest-Suisse, nouveaux membres du comité.

En vue de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 1948 de l'Assurance vieillesse et survivants, l'assemblée décida de créer une Caisse de compensation des centrales suisses d'électricité pour l'A. V. S. En remplacement de M. le conseiller fédéral Celio, empêché d'assister à l'assemblée, M. le D^r E. Weber, chef du contentieux et du secrétariat du Département fédéral des postes et chemins de fer, prit la parole au nom des autorités fédérales. A l'issue de l'assemblée, M. E. Fehr, ancien directeur des Forces motrices du Nord-Est Suisse, donna une conférence intitulée « Considération sur la situation actuelle de l'approvisionnement de la Suisse en électricité ».

Le conférencier fit un exposé de la situation juridique actuelle en matière d'octroi des concessions aux entreprises électriques pour l'utilisation des forces hydrauliques. Il insista sur le fait bien connu que le 75 % de la population suisse est desservie en énergie électrique par des entreprises publiques, démontrant par là le non-fondé de la plupart des propositions faites ces derniers temps pour améliorer l'approvisionnement de notre pays en énergie électrique. Il expliqua aussi pourquoi les grandes centrales thermiques que les entreprises électriques sont en train de construire sont une mesure adéquate pour parer rapidement à la pénurie d'énergie d'hiver.

L'Association suisse des électriciens, présidée par M. le professeur Dr P. Joye, directeur des Entreprises électriques fribourgeoises, tint son assemblée le dimanche. Cette association englobe, outre les centrales électriques, les entreprises de fabrication et de vente de matériel électrique, ainsi que deux mille cinq cents membres individuels. MM. Th. Boveri, administrateur-délégué de la S. A. Brown, Boveri & Cie, Baden, P. Meystre, ingénieur en chef du Service de l'électricité de la ville de Lausanne, et R. Neeser, administrateur-délégué des Ateliers des Charmilles S. A., Genève, furent réélus membres du comité. MM. P. Joye et H. Marty, directeur des Forces motrices bernoises S. A., Berne, démissionnaires, furent remplacés par MM. E. Juillard, professeur à l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne, et G. Hunziker, directeur de la S. A. Motor-Columbus, Baden. Comme onzième membre du comité, l'assemblée élut M. H. Jäcklin, directeur du Service de l'Electricité de la ville de Berne. M. A. Winiger, directeur de l'Electrowatt, Entreprise électrique et industrielle S. A., Zurich, fut nommé président, et M. P. Meystre, directeur du Service de l'électricité de la ville de Lausanne, vice-président. L'assemblée nomma son président sortant, M. le professeur Dr P. Joye, membre d'honneur. A l'issue de l'assemblée, le nouveau président, M. A. Winiger, présenta un exposé sur « L'énergie atomique et l'économie électrique ». Le conférencier conclut que l'utilisation des forces hydrauliques de notre pays n'a rien perdu de son importance, car l'énergie atomique, lorsque nous pourrions en disposer en Suisse, devra nécessairement être complétée par l'énergie fournie par nos forces hydrauliques. Notre formule ne sera jamais énergie hydraulique ou énergie atomique, mais tout au plus énergie hydraulique et énergie atomique.

Le lundi fut consacré à une visite technique dans la région des Forces motrices de l'Oberhasli et à quelques excursions dans les environs d'Interlaken.

BIBLIOGRAPHIE

Les fondements psycho-linguistiques des mathématiques, par Gerrit Mannoury. Traduit de l'allemand par L. Roelandt et A. Preissmann. — 1 vol. de 65 p. Bibliothèque scientifique 7, Editions du Griffon, Neuchâtel 1947.

Ainsi que le disent fort bien les éditeurs dans leur Avant-propos, la philosophie des sciences présente des différences géographiques qu'il serait vain (heureusement) de chercher dans les sciences elles-mêmes. C'est pour faire connaître au public de langue française un des aspects importants de l'Ecole hollandaise que cet ouvrage paraît actuellement. Pour situer, brièvement, le cadre de cette étude, bornons-nous à en extraire les trois passages suivants : « Nous appelons acte de communication tout acte par lequel des êtres vivants... tentent d'influencer directement la conduite ou l'activité d'autres êtres vivants... Nous entendons par signification (psycho-linguistique) d'un acte de communication les associations qui relient cet acte à des complexes psychiques déterminés des parties en cause » (p. 13) ; « La

première des tâches de la psycho-linguistique consiste à bien distinguer les complexes psychiques qui s'associent à un acte de communication donné et à en déterminer le degré de subjectivité » (p. 14) ; et enfin : « La signification d'un acte de communication aussi bien pour l'acteur que pour l'auditeur n'est contenue qu'en partie dans les mots et les symboles employés, et ne peut être reproduite qu'approximativement à l'aide d'autres mots » (p. 16).

D'une lecture parfois ardue mais toujours attachante, cet ouvrage doit avoir sa place dans la bibliothèque de tous ceux qui désirent approfondir le problème fondamental du langage. C. B.

CARNET DES CONCOURS

Canal transhelvétique.

Nous rappelons que le concours d'idées, organisé par l'Association suisse pour la navigation du Rhône au Rhin, pour le raccordement du canal transhelvétique au lac Léman et l'établissement d'un plan directeur de la région Ouchy - Morges - Vuflens-la-Ville, est ouvert dès le 1^{er} juillet 1947 et se terminera le 1^{er} mars 1948. On peut encore retirer la documentation nécessaire au secrétariat de l'Association vaudoise, Hôtel de Ville, à Lausanne.

Nouveaux bâtiments du Laboratoire fédéral d'essais des matériaux et de l'Ecole polytechnique fédérale, à Zurich et Alstetten-Schlieren.

Jugement du jury.

Ces concours, ouverts par la Direction des Constructions fédérales, à Berne, ont conduit aux résultats suivants :

Concours A. Bâtiments de Zurich.

Jury : MM. H. Steiner, H. Baur, F. Gilliard, N. Hartmann, M. Kopp, A. Meili, R. Tami ; W. Wittwer, suppléant.

Prix décernés :

1^{er} prix, 6000 fr., MM. M. Ziegler et E. Lanter, architectes, à Zurich.

2^e prix, 5000 fr., M. J. Schütz, architecte, à Zurich.

3^e prix, 4500 fr., M. J. Schader, architecte, à Zurich ; collaborateur : M. B. Berti, à Zurich.

4^e prix, 3500 fr., MM. Baerlocher et Unger, architectes, à Zurich.

Trois projets ont en outre été achetés pour le prix de 2000 fr. et cinq projets ont été indemnisés à raison de 500 fr. par projet.

Concours B. Bâtiment de Alstetten-Schlieren.

Jury : MM. H. Peter, F. Hess, A. Hoehel, H. Naef, F. Scheibler ; H. Hächler, suppléant.

Prix décernés :

1^{er} prix, 5400 fr., M. W. Ferrer, architecte, Zurich.

2^e prix, 4400 fr., MM. H. Rüfenacht, B. Matti, A. Doebeli, architectes, à Berne.

3^e prix, 3600 fr., MM. K. Flatz, architecte, Zurich ; collaborateurs : K. Pfister et D. Feth.

4^e prix, 3400 fr., MM. H. Weideli et fils et A. Muggler, architectes, à Zurich.

5^e prix, 3200 fr., MM. A. Trachsel et V. Baumgartner, architectes, à Zurich.

6^e prix, 3000 fr., MM. H. Gachnang et J. Riklin, architectes, Zurich.

Trois projets ont en outre été achetés pour les prix de 1500, 1400 et 1300 fr. Trois indemnités de 500 fr. ont été décernées.

Maison de repos des cercles de Grandson et Concise.

Jugement du jury.

Le jury, composé de MM. H. Guignet, président, R. Rubattel, E. d'Okolski, J. Tschumi, W. Baumann, E. Virieux, C. Oyex, Ch. Brugger (suppléant) et L. Bourquin (suppléant), a décerné, en date du 4 septembre 1947, les prix suivants :

1^{er} prix, 2500 fr., MM. R. Pahud et R. Mamin, architectes à Lausanne. Collaborateur : M. E. Vuilleumier.

2^e prix, 2300 fr., MM. Quillet, Perrelet et Stalé et Keller, architectes, à Lausanne.